

■ ENVIRONNEMENT

un an après

« Sortir le renard roux de la liste des nuisibles »

Né en septembre 2016, le collectif Renard roux a réussi, en un an, à fédérer soixante-deux associations du Grand Est. Expertises scientifiques à l'appui, il veut en finir avec le classement de l'animal parmi les nuisibles.

Tout est parti de coups de feu dans la nuit. « Il y a deux ans, quand les préfetures de Moselle et de Meurthe-et-Moselle ont autorisé les tirs nocturnes, c'était la goutte d'eau de trop. À cinq amis, on a décidé de se mobiliser pour le renard roux », raconte Franck Vigna, vidéaste animalier, auteur, en décembre 2014, d'un documentaire sur l'animal.

L'EXEMPLE DU COMTÉ.

Le collectif Renard roux est né en septembre 2016. À l'époque, il regroupe vingt-huit associations lorraines. Un an plus tard, elles sont soixante-deux ! Soit des milliers d'adhérents pour une prise de conscience élargie. « Nous avons refusé plusieurs demandes d'autres régions. À toutes, on leur dit de monter des collectifs locaux. Ce sera bientôt le cas dans le Haut-Doubs, où des éleveurs de Comté en ont assez des chasseurs. Ils ont besoin des renards pour limiter les campagnols dans les pâturages protégés par l'AOC. »

LA SCIENCE À L'APPUI. Le collectif n'a pas initié la défense du renard, mais il lui a donné une caisse de résonance nouvelle. Avec un argumentaire scientifique à l'appui : soixante publications internationales. Un exemple ? Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Grand Est a conclu au non-sens écologique des tirs de nuit et d'une trop grande pression sur le renard.

« Depuis trois ans, le Luxembourg ne chasse plus le renard.



La première revendication du collectif Renard roux : « Nous demandons la fin des tirs de nuit. » Photo DR/Franck MIGNA

Genève, depuis quarante ans. Est-ce que l'espèce prolifère ? Non. Elle s'autorégule », explique Franck Vigna, devenu porte-parole du collectif.

Au cœur de la démarche commune, il y a une éthique. « Ce qui nous gêne, c'est qu'on touche au patrimoine sauvage. Dans la nature, chaque bestiole a son rôle. »

PRÉTEXTES. Prudent, le collectif ne demande pas l'arrêt

de la chasse au renard. Mais fait pression pour obtenir celui des tirs de nuit, le respect de la période de reproduction (entre avril et septembre) et son retrait de la liste des nuisibles.

En Moselle, 13 000 renards ont été déclarés abattus entre 2015 et 2016, 8 000 entre 2016 et 2017. Pour plaider leur cause, les chasseurs mettent en avant aujourd'hui leur utilité contre les maladies,

Lyme ou échinococcose. Pour le collectif, « c'est un prétexte pour faire peur aux gens. Au Luxembourg, moins de 30 % des renards sont porteurs de l'échinococcose, contre plus de 50 % en Moselle. Le ministère de l'Écologie lui-même affirme que le prétexte de la maladie n'est pas justifié pour le classer nuisible. » Même chose pour la maladie de Lyme. Selon une étude néerlandaise, plus il y a

de renards, plus les rongeurs sont sous pression et moins ils répandent les tiques.

Au-delà de ces arguments, le collectif plaide pour le droit à l'existence du renard. Signe des temps, sans pétition ni manif, sa cause gagne du terrain. Cette année, la préfecture n'a pas encore autorisé les tirs de nuit.

Olivier JARRIGE